Image not found or type unknown

Reparation avant compteur

Par **Michel christophe**, le **18/05/2017** à **18:26**

Bonsoir
Je suis propriétaire , au troisième étage les colonnes d'alimentation d'eau vertical à chaque étages desserve avec un "T" qui alimente tous les appartements de l'étage avant le départ dans chaque appartement il y a un robinet puis le compteur privatif eau chaude et eau froide
Ma question est si on dois changer le "T" ét aussi le régulateur de pression d'eau froide de l'étage si c'est au propriétaire de l'étage à payer ou à l'ensemble de la copropriété
Si besoin je peux faire suivre photo
Cordialement
Christophe

Par **youris**, le **18/05/2017** à **20:11**

bonjour,
vous ne donnez pas assez de renseignements pour répondre.
si le compteur privatif est le compteur qui permet au service des eaux de vous facturer les consommations, la colonne appartient au service des eaux.
si c'est un compteur divisionnaire qui permet au syndic de répartir les consommations entre les copropriétaires, la colonne appartient à la copropriété qui doit entretenir cet ouvrage.
à vérifier sur votre RC.
Salutations

Par **Michel christophe**, le **18/05/2017** à **20:18**

Bonsoir
C'est derrière les compteurs divisionnaire de chaque appartement de l'étage
C'est le tuyau qui pars de la colonne vers ses compteurs
Christophe

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés